N° 134 - 38e Année

ABONNEMENTS
1 an 6 mois 3 m. 1 m.
SUISSE . . 18.— 9.— 4.50 1.50
ETRANGER 50.— 25.— 12.50
On peut s'abonner dans tous les Bureaux de poste suisses, avec une surtaxe de 20 centimes

LA CHAUX-DE-FONDS, Parc 103

TÉLÉPHONE { Rédaction 13.75 / Administration et Annonces 87

CHÈQUES POSTAUX IV B 313

La Sentinelle

Quotidien socialiste

Jeudi 15 Juin 1922

Le numéro : 10 ct.

ANNONCES
(LA LIGNE)
La Chaux-de-Fonds, Canton et Jura Bernois . . Fr. 0.20
Minimum pr annonce » 2.—
Suisse . . . . . » 0.30
Etranger . . . . . » 0.40
(Minimum 10 lignes)
RÉCLAME . . . . . » 1.—

Pétrole contre Charbon

Il est encore des gens candides qui admettent que les conflits de la diplomatie résultent d'oppositions entre des idéals, entre des principes, entre des caractères de culture sociale. Ils voient la démocratie latine se lever contre l'affairisme anglais. Ils voient l'humanitarisme américain se heurter à la rapine germanique, etc., etc.

La lutte du pétrole qui fut le dernier acte de la tragi-comédie de Gênes nous est un précieux enseignement à ce sujet. Elle nous permet de soutenir que le conflit diplomatique qui a fait échouer Gênes et qui menace La Haye parce que la France et l'Amérique se placent contre l'Angleterre, est une pure conséquence de ce que le pétrole est liquide et le charbon solide. Vous haussez les épaules ? Suivez ma démonstration, je vous prie.

Le pétrole étant liquide se laisse beaucoup plus aisément capter et conduire dans les ports par des canalisations. Le pétrole étant liquide se laisse beaucoup plus aisément emmagasiner dans les réservoirs des navires. Le pétrole étant liquide se consume complètement et donne par unité de pesanteur plus de calories que le charbon qui laisse de lourds résidus qu'il a fallu transporter avant de les rejeter. Le pétrole étant liquide, tend de plus en plus à remplacer le charbon dans l'industrie, mais davantage encore pour la marche des navires. Près du tiers des navires anglais marchent déjà au pétrole et celui-ci tend à se généraliser pour les flottes de guerre. Les ports à réservoirs de pétrole deviennent donc des atouts de première valeur dans la lutte économique et militaire.

Le trust Rockfeller Standard Oil Company dominait le monde et condamnait à mort toute nouvelle entreprise pétrolière jusqu'au moment où il se heurta aux mines de Galicie et de Roumanie vers 1900. Depuis lors, ce fut un véritable match et la production en 1921 fut triple de celle de 1900. Si l'Amérique réussit à doubler sa part en la portant de 31 à 61 millions de tonnes, cette dernière joue un rôle moindre dans l'ensemble. Enfin, les craintes de l'Amérique proviennent de ce que dans 20 ans l'épuisement de ses nappes pétrolifères lui assureront... la défaite. Que faire pour se sauver ? S'assurer le pétrole mexicain qui prend une importance grandissante et peut être conduit dans les ports voisins du Panama, ce qui lui donne une valeur stratégique économique et militaire de premier ordre. Quand vint la conférence de Gênes, trois compagnies étaient en présence, la Standard Oil, américaine, la Royal Dutch Shell et la Burhama Anglo Persian, toutes deux anglaises. La Dutch exploite les Indes néerlandaises, le Mexique, le Canada, le Venezuela, l'Egypte, la Nouvelle-Zélande, la Roumanie. La Burhama exploite avec des capitaux fournis en majeure partie par le gouvernement, l'Asie-Mineure, l'Amérique du Sud, l'Argentine. Il y a entre ces deux compagnies un accord qui finira par une fusion.

L'Amérique a beau produire le 62 % du pétrole et posséder les 3/4 du capital pétrolier, les chantiers anglais ont une grosse supériorité comme emplacements. Ils encerclent et isolent l'Amérique. L'Angleterre domine par son pétrole l'Océan Indien où le charbon coûte très cher. L'Angleterre et le Japon dominent l'Océan Pacifique, dont les conditions sont identiques. L'Amérique ne peut se défendre qu'en s'imposant par ses flottes de guerre dans le Pacifique, qu'en arrachant en Asie mineure ou en Perse des voies ferrées conduisant à des régions pétrolifères.

Songez à cette situation et vous comprendrez la politique de l'Angleterre à l'égard de la Russie qui possède d'immenses réserves, sa politique à l'égard de la Turquie, sa politique à l'égard de l'Amérique et du Japon. Songez à cette situation, et la tension entre la France, s'appuyant sur la finance américaine, et l'Angleterre en lutte contre cette même finance maîtresse du pétrole, songez à tout cela et vous admettrez avec moi que toute la diplomatie mondiale est en fièvre et qu'elle brouillera peut-être un jour les cartes jusqu'à ce que guerre s'ensuive, simplement parce que le pétrole est un liquide et le charbon un solide.

E.-Paul GRABER.

Trafic postal

BERNE, 14. — Resp. — Les recettes postales pendant le mois de mai sont, pour la première fois cette année, en augmentation sur la période correspondante de l'année dernière. En mai 1921, elles étaient de fr. 7,527,116 et en mai 1922 elles sont de fr. 7,686,150, soit fr. 159,034 de plus, ce qui représente une augmentation de 2 % comparée à la même période de l'année dernière. Dans le mouvement des chèques postaux pendant le mois de mai, on constate également une augmentation. En avril, il y avait encore une différence de 200 millions comparé à la même période de l'année précédente, et en mai cette différence dans le mouvement des chèques postaux n'est plus que de 5 millions.

BERNE, 14. — Resp. — Selon une communication officielle parvenue à la Direction générale des Postes suisses, les taxes postales en Russie, dans le service international, ont augmenté dans des proportions énormes. Il faut payer maintenant pour une lettre jusqu'à 20 gr. 200,000 roubles ; pour une carte postale, 120,000 roubles ; pour des imprimés jusqu'à 50 gr., 40,000 roubles, et pour une lettre recommandée, toujours dans le service international, 400,000 roubles.

LETTRE DE PARIS

Le réveil de Briand

(De notre correspondant particulier)

Paris, le 13 juin 1922.

Poincaré est au Capitole. Y restera-t-il ?

La presse, d'accord avec la Chambre, le couronne de fleurs. Les interpellations ont tourné en ovations triomphales. Le « Temps » lui-même s'est mis en frais pour raffiner d'ingénieuses flatteries : il décerne à notre Premier le grand prix de l'intelligence la plus complète (réunissant deux qualités incomparables, qui s'excluent *presque* toujours, une dialectique irrésistible au service des vérités *presque* algébriques qui sortent tout armées de son cerveau). Il est difficile d'aller plus loin.

Une majorité énorme s'est formée pour applaudir la politique de carence à Gênes ; elle se glorifie d'avoir échappé aux étreintes et aux embrassades de Lloyd George. La tactique du poing fermé, définie à Bar-le-Duc, n'a pas moins de succès. Ce mélange de ruse et de rudesse, donnant l'illusion d'une maîtrise idéale, enchante ceux qui datent tout du Traité de Versailles et bâtissent sur son infaillibilité.

Raisonnable ou non, cette façon tranchante d'oublier que les effets ont une cause, nécessite peu de réflexion et satisfait les amours-propres : c'est double plaisir. La besogne ainsi réduite au minimum d'efforts est d'une digestion merveilleuse. Le « Matin » n'exagère pas la popularité actuelle de Poincaré : « Il aura résolu cet extraordinaire problème que descendu d'un degré dans les grandes charges de la République, il est monté d'un degré dans l'admiration de ses concitoyens. »

N'est-il pas curieux que Briand ait choisi cet instant d'enthousiasme et de délire, qui confirme le pouvoir de son successeur, pour reprendre tout à coup la parole ?

C'est dans la Loire-Inférieure, et non dans la Seine, qu'il s'est expliqué. Il a opposé les résultats qu'il voulait, qu'il pouvait obtenir, à l'indigence des mirages qui nous éblouissent sans nous réchauffer. Il en a profité pour signaler au pays la rapidité croissante du glissement à droite. Les injures prodiguées à sa personne par les royalistes prouvent qu'il est l'obstacle essentiel à cette chute et l'adversaire redouté des révolutionnaires fleurdelisés. Evoquant le devoir des élections de 1924, il s'est présenté comme le défenseur de la République. Ce qui veut dire qu'il compte sur son danger pour émouvoir l'opinion et pour associer sa revanche à ce réveil.

Il est trop vrai qu'à la tribune ou à son banc parlementaire, sans cesse harcelé par les camelots du Roi qui gagnent les rangs conservateurs, Briand est hors d'état de se faire écouter jusqu'au bout : la bande de Léon Daudet soulève à la moindre observation un *chahut* monstre que ne sauraient compenser ni couvrir les ripostes bruyantes de la gauche. Ainsi l'orateur le mieux doué, l'improvisateur le plus persuasif qu'aient connu les assemblées modernes, est boycotté, mis en quarantaine par des gamineries systématiques : elles sont calculées pour fermer la bouche à l'homme dont Poincaré appréhende la proverbiale souplesse et contre lequel il agrée toutes les alliances, jusqu'aux plus suspectes.

Le silence était depuis cinq mois l'unique habileté de Briand, qui ne conspire qu'avec les événements. S'il renonce à son mutisme, c'est que l'atmosphère sympathique, et plus maniable, de Nantes, l'inspire, mais c'est surtout qu'il trouve opportun de rappeler la sagesse de ses méthodes plus liantes à l'attention distraite ou abusée, c'est que, sous les brillants dehors d'un défi théâtral aux conflits européens, son intuition flaire de graves déconvenues. Les plus beaux discours sont inefficaces pour débrider la plaie financière qui accuse un déficit de plus de cinq milliards dans le budget ordinaire et d'un nombre effarant d'autres milliards dans le budget dénommé recouvrable, parce que les moyens de recouvrement manquent totalement.

En outre, l'abus prestigieux de principes matamoresques bloque la route au lieu de la dégager : au milieu d'un flot montant d'intérêts, d'objections, de mécontentements qui cernent sans bruit nos positions défensives, l'intransigeance juridique de Poincaré s'enlise et se noie. Elle laisse la France dans l'isolement d'une épave que la marée descendante abandonne sur la plage. S'il est poussé jusqu'à l'obligation d'un redressement brutal, du rachat par un coup de reins militaire, sera-ce une seconde victoire ou la débâcle ? Même si nous n'avons personne devant nous au début, nous aurons bientôt tout le monde contre nous par la force des choses.

Il est clair que ce risque couru témérairement n'a d'appui formel que dans le groupe le plus turbulent, le plus fou et le plus exigeant. Il ne prête ses milices agressives qu'en échange de concessions, transformées immédiatement en gages contre la République. Les fossoyeurs ne se gênent plus pour la proclamer mourante : tout en ménageant Clémenceau et Poincaré, les restaurateurs monarchistes limitent la durée de leur loyalisme à des conditions lourdes et méprisantes. L'action extérieure du cabinet ne se passe plus du concours violent des emballés. Alors que devient la maison si mal gardée ?

C'est la minute critique que perçoit Briand. Il élève la voix pour avertir les gouvernants qui fondent sur le bouleversement intérieur le maintien de leur fortune au dehors. Seulement les exaltés vont trop vite en compromettant Poincaré sans vergogne. « L'Action Française » s'est chargée, par ses diffamations, de disqualifier Briand. Elle est en train de lui restituer les chances dont il était sevré depuis Cannes.

Maurras a écrit récemment, après une revue de ses troupes à la salle Wagram, sans crainte d'être poursuivi, ni même blâmé en haut lieu : « Nous apportons au Prince l'appel de cette foule qui criait avec nous vers le Roi sauveur de la France ». Et Daudet enchérit tous les jours par des cris de révolte qui trahissent le complot permanent. Par le circuit de la guerre, les royalistes reviennent aux origines de leur plan offensif. Camouflés en protecteurs de la vertu nationale, dont ils s'arrogent le monopole pour en confisquer le profit, ils dénoncent comme traître et vendu quiconque barre la route du trône. Ils ont eu l'art de cacher leur drapeau, tant qu'ils jugèrent utile de voiler leur entreprise. Aujourd'hui ils se croient sûrs de réaliser par la défaite allemande ce qu'à la déclaration de guerre, ils escomptaient cyniquement sur la victoire allemande. Après la Marne, la peur de la faute qu'ils faillirent commettre en rentrant avec les fourgons de l'étranger, leur a soufflé la rage patriotique dont ils font état pour s'étourdir et détourner les soupçons.

Récemment, un journaliste informé et très parisien, P. Gentizon, confiait à un de vos confrères de Lausanne une histoire curieuse : Il avait recueilli de Kurt Eisner que le testament d'un neveu du roi de Bavière tué en Roumanie à côté de Mackensen, parlait ouvertement de notre restauration monarchique par les soins de l'Allemagne : « Un curieux document ! déclarait Eisner, le jeune homme demandait dans ses dernières volontés que lorsque les Allemands auraient pris Paris et installé la monarchie à la place de la Troisième République, un bouquet aux couleurs bavaroises fût remis, en son nom et au nom d'une dame de ses amies, au nouveau roi de France ! »

La piste ouverte par Kurt Eisner, élargie par Gentizon, n'est pas à dédaigner pour les amateurs d'authentiques dessous dans l'histoire contemporaine. Le retour de Briand en serait plutôt avancé.

Georges KELLER.

ECHOS

La bonne qui regardait par le trou de la serrure

On parle toujours de la crise des bonnes. C'est le sujet de la plupart des conversations dans les salons mondains où autrefois on s'entretenait entre femmes du monde et beaux esprits du dernier livre paru ou de la dernière pièce à succès.

L'autre après-midi, dans un salon connu de l'avenue Friedland, la comtesse de B... se lamentait devant ses visiteurs de la difficulté que l'on éprouve, depuis quelques années, à se faire servir.

— C'est inimaginable ! disait-elle vertement : on ne trouve que des filles trop délurées ou des imbéciles, deux sortes de spécimens également nuisibles.

— Moi, déclara un romancier connu, M. A. H..., je ne puis pas me plaindre, je suis tombé sur une perle.

Et comme l'assistance se récriait en déclarant qu'il n'y a pas de perles, M. A. H... conta ceci :

— Ainsi, dernièrement — pardonnez-moi ce détail, mais il est toute l'affaire — j'étais en caleçon quand ma bonne entra dans ma chambre. Je lui fis observer, avec politesse, d'ailleurs, qu'on n'entre jamais sans frapper dans la chambre de son maître. Or, ma fidèle servante me répondit textuellement ceci : « Oh ! monsieur, cela n'a pas grande importance. Avant d'entrer dans votre chambre, je regarde toujours par le trou de la serrure. Si vous êtes tout nu... j'attends ! »

La course aux diamants

D'après un message Central News de Johannesburg, un formidable « rush », une vraie course aux diamants, vient de se produire dans le district de Mœrberg, à 60 kilomètres de Kimberley. Là s'étend, sur une superficie de plusieurs dizaines de kilomètres carrés, des sables d'alluvions qui, présume-t-on, recèlent des diamants.

A l'heure fixée par les autorités minières de la région, 20,000 hommes environ, venus de tous les coins de l'Union sud-africaine ou de Rhodésie, se présentaient aux abords de la terre précieuse, sur un front de 6 kilomètres environ, munis chacun de quatre piquets destinés à circonscrire le terrain qu'ils se réservaient de creuser. Un fonctionnaire lut alors une proclamation du « rush » indiquant avec précision les limites de l'espace sur lequel pouvaient s'opérer les fouilles, puis il donna le signal du départ, et les chercheurs s'élancèrent avec d'autant plus d'agilité que le « rush » sera probablement le dernier de toute l'Union sud-africaine, car la loi sur les fouilles en terrains d'alluvions est sur le point d'être modifiée. Et aussitôt, par centaines, des contestations s'élevèrent, car chacun avait à l'avance repéré son coin de prédilection et déniait à son voisin le droit d'empiéter sur son terrain ; il y avait de la fièvre dans les regards et l'on eût pu se croire à l'époque des chercheurs d'or de l'Australie méridionale ou de l'Alaska, mais les autorités avaient prévu ce débordement de cupidité, et de nombreux agents étaient là pour régler sur place tous les litiges.

Aux Chambres fédérales

Conseil national

Séance du mercredi 14 juin 1922

La navigation sur le Rhin a donné lieu à un débat fort intéressant. Tandis que M. Gelpke, de Bâle, spécialiste, reproche au Conseil fédéral de ne pas suivre la ligne droite en politique, M. Motta répond que c'est au contraire M. Gelpke qui manque de probité. C'est la dispute entre hommes politiques sur des questions dont l'importance ne saurait être méconnue.

Essayons de démêler un peu, à l'intention de nos lecteurs, ce qui constitue la pomme de discorde.

Les Bâlois reprochent au gouvernement suisse de s'être montré faible devant la politique de la France.

A cette attaque, le Conseil fédéral riposte en disant : Depuis un siècle que nous cherchions à avoir voix délibérative dans la Commission internationale, nous ne l'avons obtenue que maintenant. Ce n'est pas de la faiblesse, ça !

M. Gelpke rétorque : nous voulons le Rhin libre ! M. Motta : Toutes les délégations intéressées ont répondu : le projet français est le seul possible !

Nous voilà ainsi au point de contact. M. Gelpke veut rendre le fleuve navigable, tandis que les Français veulent un canal. A-t-on abandonné des droits internationaux comme dans la question des zones ? C'est possible.

Pous nous, il nous semble que la question mérite un examen de sang-froid, car d'aujourd'hui au moment où la France se décidera à mettre la pioche à son canal, il coulera beaucoup d'eau sur les rives du Rhin et beaucoup de députés qui se seront chamaillés à son égard, dormiront dans la sereine tranquillité des cimetières.

En attendant, le débat a mis un peu de vivacité dans la salle. Visiblement les tendances étaient marquées. M. Gelpke voulait à toute force reprocher au chef du département politique d'être francophile, tandis que M. Motta insinuait les influences germanophiles de M. Gelpke ; ce dernier voulait coiffer le conseiller fédéral d'un képi de poilu, M. Motta, lui, a répondu en couvrant la tête de M. Gelpke d'un casque à pointe. Tout cela pour savoir si un canal vaut mieux que la navigabilité du Rhin libre. Chose que les techniciens n'ont pas mise au clair encore.

En attendant, le postulat de M. Gelpke, demandant un rapport sur toute cette question, d'ici à la fin de la session, a été adopté par 38 voix contre 37.

On liquide encore quelques postulats, motions et interpellations et la séance est levée à midi pour être reprise à 5 heures.

A. G.

La séance du soir

Une intervention de Fritz Eymann

Après une interpellation de Gabathuler sur la question des conventions passées pour le service des postes et celle future des douanes, c'est notre camarade Fritz Eymann qui intervient.

L'utilisation des forces du Doubs, dit-il, est un problème des plus intéressants, et duquel on s'est déjà beaucoup préoccupé. Mais il prend aujourd'hui un caractère d'opportunité exceptionnelle. Notre camarade cite la situation créée aux chômeurs par suite de la diminution des secours de chômage, et combien il serait urgent d'entreprendre des travaux de grande envergure. Les travaux que l'Etat de Neuchâtel et les C. F. F. peuvent encore fournir sont insuffisants, et cela presse, messieurs, d'occuper les ouvriers en face d'une crise qui, en se prolongeant, devient tous les jours plus terrible dans ses effets.

F. Eymann demande à M. Motta à quel point en sont les pourparlers avec la France sur cette question et espère qu'il mettra toute son énergie à conclure à l'accord qui aboutira à l'exécution de ces importants travaux.

M. H. Calame pose à son tour une question concernant la gare des Verrières et Pontarlier. Ne voulant pas laisser croire au Conseil que lui, conseiller d'Etat, ne connaît pas la question de l'état des pourparlers avec la France sur les « forces du Doubs », il répond à la place du Conseil fédéral à notre ami Eymann.

La réponse du Conseil fédéral

M. Eymann, dit M. Motta, peut être assuré, quoique ces travaux et les pourparlers qu'ils exigent ne soient pas du ressort du Département politique, qu'il fera tout pour donner satisfaction à la demande que vient d'adresser le représentant neuchâtelois.

Notre camarade Rheinard, de Berne, soulève encore une question particulièrement intéressante. C'est celle des ouvriers chômeurs qui émigrent. Il voudrait que l'Etat les protège contre les exploitations dont souvent ils sont victimes.

Le Conseil fédéral répond qu'il discute sérieusement de toute la question de l'émigration, et que l'Office fédéral du travail étudie ce problème.

La division politique est terminée à l'examen du Conseil, et l'on passe

Aux allocations

C'est M. Mischer, de Bâle, qui tient le fauteuil du rapporteur de la majorité de la commission et notre camarade Nicole lui succédera pour la minorité. Il s'agit du projet de baisse du célèbre M. Musy, qui porte la diminution jusqu'à 22 % sur les salaires inférieurs. L'idée maîtresse du projet

est que la plus forte diminution doit s'appliquer aux petits salaires. Le débat sera chaud. Nos camarades, représentant les intéressés, ne sont pas décidés à laisser s'accomplir cette iniquité sans rien dire, et la fraction socialiste les appuiera de toute sa force. A. G.

Chronique scientifique

La durée de la vie moderne et ancienne

Si on étudie les statistiques de la mortalité dans les différents pays, on est étonné de constater le grand nombre de personnes qui quitent chaque jour, chaque heure, voire même chaque minute ou chaque seconde, la vie. Il ne se passe guère le moindre instant sans qu'un de nous ne commence son dernier voyage. L'injustice qui règne dans notre monde veut que les uns meurent très tôt. C'est ainsi, par exemple, qu'aux Etats-Unis sur 100,000 individus naissant simultanément, il n'en survit déjà que 88,538 au début de la deuxième année. De deux à trois ans il en disparaît près de 2,500, et ainsi de suite. A 40 ans, presque un tiers a disparu ; peu après 100 ans l'armée de 100,000 n'est représentée que par deux ou trois survivants qui se cramponnent à la vie.

Dans une série d'articles publiés dans « The Scientific Monthly », M. Raymond Pearl compare la durée de la vie telle qu'elle se présentait à Breslau au XVIIe siècle, à Carlisle au XVIIIe, et aux Etats-Unis en 1910. L'auteur constate que l'habitant de Breslau, né il y a trois siècles, pouvait s'attendre à vivre dix-huit mois de plus que l'Américain du vingtième siècle.

Le désavantage de la vie moderne ressort encore plus, si on fait des recherches très anciennes. M. Carl Pearson a essayé de résoudre le problème en examinant l'indication de l'âge sur les sarcophages de momies égyptiennes datant de la domination romaine. En l'absence de momies d'enfants il était impossible de se faire une idée quelconque sur la durée de vie dans la première enfance, mais en construisant la courbe résultant des données relatives aux sujets plus âgés, on obtient un graphique qui peut être comparé à celui qui concerne la population moderne de même âge. On voit que sur 100 Egyptiens vivants de 10 ans, neuf n'arrivaient pas à l'âge de 68 ans, mais ces rares survivants étaient particulièrement résistants et avaient, en conséquence, devant eux une vie beaucoup plus longue qu'un homme moderne.

L'examen de tables d'expectation de vie des Romains de Rome, des Romains d'Hispanie et de Lusitanie, et enfin des Romains d'Afrique, d'après les inscriptions des tombeaux, montre chez l'enfant une durée de vie très inférieure à la vie actuelle. Chez l'adulte, par contre, l'avantage appartient aux Romains et on a le droit d'affirmer que depuis 2,000 ans l'expectation de vie a diminué nettement.

La statistique globale prouve que la mortalité infantile était très grande dans les temps anciens. Grâce à ce phénomène, les chiffres moyens pour la durée de la vie sont plus élevés pour aujourd'hui. Actuellement, on sait mieux soigner l'enfant. Diverses causes de mort ont été réduites, et beaucoup d'enfants survivent maintenant, qui, autrefois, auraient péri. Quant à la capacité vitale de personnes plus âgées, elle était autrefois plus élevée que maintenant. Le sujet qui atteignait 60 ans était très robuste et avait plus de chances que le sexagénaire actuel pour arriver à 80, 90 ou 100 ans.

Les facteurs négatifs de notre civilisation ne permettent pas une prolongation trop prononcée de la vie. L'hygiène n'arrive pas à contrebalancer l'effet nuisible de diverses tracasseries modernes qui usent l'organisme humain. *Dr Grégoire.*

NOUVELLES SUISSES

L'affaire Kummer

GENEVE, 14. — La commission d'enquête nommée par le Conseil d'Etat pour examiner le cas de M. le prof. Kummer, a siégé mercredi. M. Robert Fazy, juge au Tribunal fédéral, présidait. Les débats ont eu lieu à huis-clos. Me Hudry, qui défend le Dr Kummer, a exposé à la Commission le point de vue de son client, qui déclare être victime d'une campagne de dénigrement systématique.

Mouvement diplomatique

BERNE, 14. — Le « Bund » annonce que M. de Pury, actuellement ministre à Buenos-Aires, serait transféré à la légation de La Haye. Il serait remplacé en Argentine par le Dr Egger, conseiller de légation à Berne.

JURA BERNOIS

REUCHENETTE. — *Stupidités.* — Le 3 juin, jour du licenciement du régiment d'infanterie 9, des soldats qui se trouvaient dans le train spécial pour Bienne, s'amusèrent à tirer des coups de fusil avec des cartouches d'exercice qui se trouvaient en leur possession. Ils tirèrent plusieurs coups dans le tunnel entre Tavannes et Sonceboz, ainsi qu'à la Heutte. A Reuchenette, ils tirèrent plusieurs coups contre la locomotive de service de Rondchâtel, le chauffeur Binder reçut un coup à bout portant à la joue gauche.

ST-IMIER. — Nous rappelons que le concert sportif de ce soir au Cinéma de la Paix, est renvoyé. (Voir communiqué de hier soir).

Conseil général de Neuchâtel

Séance du 14 juin, à 20 heures

Le bureau pour 1922-23 est constitué comme suit : MM. L. Meystre, président ; G. Chable, 1er vice-président ; G. Béguin, 2e vice-président ; J. Turin, secrétaire ; A. Dellenbach, secrétaire-adjoint ; A. Wildhaber et L. Besson, questeurs.

Le président sortant, notre camarade H. Fallet, fait l'éloge funèbre de P. Jaggi, décédé ces jours. M. F. Gacon démissionne du Conseil. Il est remplacé par L. Besson.

Au sujet de la dernière séance, E. Quinche déclare qu'il y a eu confusion pour la retraite des conseillers communaux. Le groupe socialiste reviendra avec une motion sur cet objet.

G. Durst remplace notre camarade C. Borel à la commission de l'Ecole de Commerce.

Gestion. — H. Fallet critique les énormes dépassements de crédits qui semblent indiquer un manque de surveillance.

MM. Wavre et Krebs s'élèvent aussi contre les dépassements de crédits pour les maisons communales (660,000 fr. de plus). Quelles sont les raisons de ces majorations.

M. A. Roulet demande que le C. C. vienne assez tôt avec des projets pour l'occupation des chômeurs, car le Conseil général ne veut plus voter des crédits sans étude approfondie.

A. Dudan réclame des vacances pour les gardes-forestiers.

Le Dr Humbert demande la suppression de l'Ecole supérieure des jeunes filles.

M. Bourquin la défend, c'est, d'après lui, une institution d'heureuse création.

M. Guinchard, directeur des Travaux publics, déclare qu'il a été lui-même effrayé des dépassements de crédits, mais le C. C. a fait tout son devoir.

M. Perrin relève que le grand déficit de l'hôpital des Cadolles résulte en partie de l'exercice 1920 ; le C. C. a été convaincu par le rapport de la commission scolaire qu'il faut maintenir l'Ecole supérieure des jeunes filles.

M. Haefliger croit qu'il n'est pas possible de voter de nouveaux impôts (le C. C. en prévoit deux) avant de faire toutes les économies réalisables. Il faudrait un plan d'ensemble pour le rétablissement de l'équilibre financier.

Le rapport de gestion est renvoyé à la commission financière.

Pensions à deux veuves de conseillers communaux. — Mme veuve E. Doutrebande et sa fille reçoivent une pension de 3,000 fr. (2,400+600) ; Mme veuve F. Porchat également 3,000 fr.

Une pension de 1,560 fr. est également accordée à Mlle R. Wuthier, institutrice secondaire.

La veuve de M. J. Thiébaud, employé aux travaux publics, reçoit aussi une pension de 75 fr. par mois, plus 25 fr. par enfant.

Le crédit de 150,000 fr. pour les indemnités de chômage est voté sans opposition, ainsi que celui de 16,500 fr. pour l'acquittement du droit de timbre sur les coupons.

La vente d'un terrain de 619 m², à 5 fr. le m², aux Fahys, à Mlles Ulrich, est ratifiée après une courte discussion.

L'arrêté modifiant l'horaire des tarifs de l'énergie électrique est renvoyé à une commission. E. Richème demande l'abaissement du prix du kw.

Le crédit de 13,500 fr. pour le service de l'électricité est voté sans opposition,

et, naturellement, les legs faits par Mlle B. Jeanrenaud sont acceptés aussi.

Mais, à 10 heures et demie, la majorité bourgeoise décide de lever la séance et de renvoyer à plus tard la discussion de la motion socialiste sur le chômage. Nos camarades protestent vivement : C'est du sabotage, disent-ils. Nous vous retrouverons.

CANTON DE NEUCHATEL

NEUCHATEL

Médecine. — En complément de la notice publiée lundi sur le congrès de la société neurologiste suisse à Neuchâtel, citons les communications de deux médecins neuchâtelois. M. le Dr M. Dardel a présenté des cas fort rares de maladie à mouvements convulsifs perpétuels. M. le Dr Georges Borel, oculiste, a montré comment on peut déceler la présence de tumeurs alors qu'elles ne donnent d'autre symptôme qu'une diminution de la vision colorée. Il existe, à l'endroit où les nerfs optiques se rejoignent, une petite glande grosse comme un grain de café, adhérente en pendentif aux nerfs optiques, et qui par sa sécrétion font presque l'homme et la femme dans leur différentiation. Si ce petit organe est malade, la femme devient... presque homme et l'homme... presque femme, perdant barbe et poils. C'est cette glande quasi grainiforme qui fait les géants et les nains. Si les Grecs l'avaient connue, ils en eussent fait la déesse de la croissance et les jeunes filles lui auraient dressé des autels. Mais cette déesse se venge ; accrochée aux nerfs optiques, comme une araignée à l'intersection de deux nerfs en X, à la moindre irritation, au moindre début de tumeur, elle influe sur la vision des couleurs à certains points bien des années avant les douleurs et les symptômes qui effrayent. Le malade qui sait peindre en couleurs peut lui-même dessiner son cas. Des journaux médicaux ont bien voulu offrir leurs pages à cet important travail.

LE LOCLE

Accident. — Nous lisons dans le « Droit du Peuple » du mardi 13 : « Sous le pont du chemin de fer à la Plaine, deux motocyclistes, MM. Léon Joliot, habitant Le Locle, et Gaston Jolliet, demeurant rue Neuve-du-Temple 5, sont entrés en collision. M. Joliot, qui roulait sur sa gauche, a été blessé aux jambes. Les deux machines ont passablement souffert. »

Aux citoyens. — Nous rappelons que le referendum réglant la question des zones du canton de Genève peut être signé au Cercle ouvrier et auprès des membres du comité.

Pour les Golières. — Les personnes qui désirent profiter du billet collectif sont priées de se faire inscrire au Cercle ouvrier au plus vite. — Les sous-sections sont priées de faire parvenir à Ed. Liechti d'ici à mardi prochain le nombre des participants désirant profiter du billet collectif.

LA CHAUX-DE-FONDS

Mary Pickford à la Scala

C'est à la Scala que sera présenté seulement ce soir le dernier chef-d'œuvre de la célèbre vedette américaine Mary Pickford, « Par l'Entrée de Service », émouvant drame de la vie réelle en 6 actes, où elle se montre dans toute la plénitude de son immense talent. Un monsieur et une dame ou deux dames payent une place. Dès vendredi, « Le Docteur Rameau », de Georges Ohnet.

Boxe

Samedi soir aura lieu au Vélodrome un grand match de boxe entre Clément, champion suisse toutes catégories, et Marti, poids lourds. 12 rounds successifs mettront aux prises ces deux professionnels. En outre, huit amateurs, choisis parmi les meilleurs de la région, boxeront en 5 rounds de 2 minutes. La soirée de samedi sera réservée par tous ceux que ce sport intéresse. (Comm.)

A travers la presse

Deux jours avant le vote !

L'« Impartial » :

« L'initiative en faveur de l'éligibilité des fonctionnaires est sans nul doute le morceau de résistance du copieux menu législatif qui sera servi dimanche aux électeurs.

La question n'est pas de celles qui se résolvent d'un trait de plume et il faut reconnaître que l'initiative peut être soutenue et combattue à l'aide de très bons arguments. De fortes raisons militent en faveur de l'éligibilité des fonctionnaires. Mais les objections que font valoir les adversaires de l'initiative sont si sérieuses et si graves qu'elles retiendront forcément l'attention d'un grand nombre d'électeurs. Ce journal ne prend point position dans un débat où les raisons positives et négatives semblent d'égale force. Nous nous bornerons à exposer ici aussi impartialement que possible les arguments pour et contre, et nous laisserons aux électeurs le soin de conclure. »

Venaient ensuite deux exposés objectifs du pour et du contre. Aucune conclusion, ni dans un sens, ni dans l'autre.

Deux jours après le vote !

L'« Impartial » :

« Le personnel fédéral fera sans doute d'utiles réflexions sur la journée du 11 juin — et nous savons du reste que beaucoup de fonctionnaires n'ont pas attendu cette expérience pour les faire. Du côté de l'extrême-gauche, on s'efforce depuis quelques années d'entraîner en bloc le corps des fonctionnaires suisses dans l'opposition révolutionnaire. Les secrétaires professionnels du personnel fédéral — ou du moins les plus remuants d'entre eux — font figure de chefs socialistes et — qu'on nous permette cette expression — traitent quotidiennement comme du poisson pourri le gouvernement dont ils sont les collaborateurs et les institutions mêmes auxquelles notre pays doit sa force et sa santé. A ce jeu-là, les représentants des fonctionnaires qui mêlent sans rime ni raison les intérêts électoraux aux intérêts professionnels très légitimes de la corporation finissent par agacer le peuple et par décourager les meilleurs amis du personnel fédéral. Que s'est-il passé hier ? Les masses compactes des électeurs de bonne volonté recrutés dans tous les partis, qui ont fait triompher à cent mille voix de majorité, le 29 octobre 1920, les revendications du personnel fédéral et la journée de huit heures, sont restés sous la tente. Ils ont tenu ce raisonnement qui, après tout, ne manque pas de logique : « Puisque les représentants les plus autorisés et les plus bruyants du personnel entendent solidariser le personnel fédéral avec l'opposition révolutionnaire sans que ce personnel juge utile de protester et puisque les journaux socialistes dénoncent chaque jour la presse bourgeoise ou indépendante comme l'ennemie des serviteurs de l'Etat, il est bon de laisser à ces avocats intéressés du personnel le soin de mener seuls la campagne ». Le résultat est concluant ! Les politiciens professionnels de l'extrême-gauche qui prétendaient avoir derrière eux l'armée compacte de 70,000 fonctionnaires n'auraient pas pu y ajouter, malgré un travail intense, une masse de 90,000 électeurs — c'est-à-dire qu'ils n'auraient mobilisé qu'une fraction infime de cette classe ouvrière dont ils se prétendent les directeurs spirituels et les seuls interprètes autorisés.

Nous savons du reste parfaitement que le personnel fédéral est loin d'être tout entier derrière ceux qui voudraient absolument, dans un intérêt purement électoral, le compromettre dans de mauvaises aventures politiques. »

!!!

Convocations

LA CHAUX-DE-FONDS. — *Chorale L'Avenir.* — Ce soir, à 7 h. trois quarts, au Cercle, répétition. Très important.

LE LOCLE. — *Orchestre Aurore.* — Répétition, jeudi 15 juin, à 7 h. et demie du soir, au Cercle. Amendable.

IMPRIMERIE COOPERATIVE. — La Ch.-d.-F.

FEUILLETON DE LA SENTINELLE 8

Une Honnête Femme

PAR

HENRY BORDEAUX

(Suite)

III

Le chalet du garde

Annecy-le-Vieux est bâti sur un coteau. La propriété de la Sapinière en occupe le sommet. Elle domine l'église du village dont le clocher roman, séparé de la nef et ajouré au sommet, porte sur ses pierres grises une antique origine. De la maison massive et non dépourvue d'une grâce rustique, des jardins en terrasses qui s'étendent au-devant comme un balcon, la vue est d'une beauté vaste et diverse, car elle emprunte leurs charmes complexes aux eaux qui reflètent la lumière, aux étendues monotones qui reposent le regard, aux formes tantôt heurtées et sérieuses, tantôt molles et riantes des montagnes.

Ainsi la nature se compose un visage tour à tour sévère et joyeux. C'est, au couchant, la plaine des Fins, et Annecy couronné par le château de Nemours aux tours violettes.

C'est, en face, le déploiement de lignes onduleuses qui jalonnent l'horizon et l'abrègent, le val Sainte-Catherine aux pentes douces, l'âpre Semnoz que les buissons recouvrent comme une peau d'ours noir ; plus au fond, la dent de Rossans au profil vaguement humain. C'est le lac, pierre précieuse aux feux changeants que sa monture fait valoir, le lac resserré en son milieu par le roc de Chère et la presqu'île de Duingt qui semblent s'appeler comme deux amants séparés. Plus loin, fermant le cirque, les monts d'Entrevernes, du Charbon, de l'Arc, enchevêtrés les uns dans les autres, élèvent leurs multiples cloisons, creusées entre elles par les hardis torrents dont le cours se dessine et prolonge l'espace. Au levant enfin, après les vignes de Veyrier qui descendent à la rive, le lourd Parmelan se dresse dans son énormité régulière et carrée.

Derrière la maison de la Sapinière, on accède à travers champs à la forêt qui désigne la propriété. Presque à la lisière, mais déjà perdu dans les arbres, un pavillon construit en bois servait jadis d'habitation au garde. Mieux aménagé, on l'utilisait encore parfois pour loger quelque invité lorsque la maison n'offrait plus de place. Il ne se composait que de deux petites pièces au rez-de-chaussée, et les fenêtres en étaient presque obstruées par les feuillages trop rapprochés. Malgré son changement de destination, on continuait de l'appeler le « chalet du garde ».

Dans cette retraite enfouie parmi la verdure et pourtant d'un accès facile, Paul Ferrière recevait depuis un mois, dès qu'ils pouvaient convenir d'un rendez-vous, Berthe de Chéran. Après le bal de la préfecture, il n'avait pas eu de peine à triompher des résistances de la jeune femme que la beauté de Germaine irritait ; ou plutôt elle n'avait pas eu de peine à mener à ses fins naturelles le caprice qu'elle avait fait naître. Ses toilettes et ses plaisirs bornaient sa vie ; les premières seules, étaient compliquées. Son mari, archéologue distingué, peignait sur des catalogues les armoiries que ses ancêtres avaient portées et numérotait patiemment leurs exploits. Elle le trompait secrètement et avec précaution, car elle ne goûtait l'amour que dans la sécurité et le confortable. Elle se servait de sa bicyclette comme d'un sport favorable à ses joyeux desseins : ainsi le beau temps lui était indispensable pour commettre ses mignons péchés d'adultère dont elle n'emportait que des souvenirs ensoleillés.

Déjà son amant, la curiosité satisfaite et la fantaisie réalisée, commençait de connaître l'ennui que procure une maîtresse lorsqu'elle est bavarde et sans diversité. Fort occupé de ses affaires assez nombreuses pour être envahissantes, et de son ménage qu'il n'entendait pas troubler pour cette passade, son esprit cherchait et écartait tour à tour l'occasion d'une rupture dont ses sens ne voulaient pas encore. Berthe lui fournissait constamment cette occasion par les craintes qu'elle manifestait et qui trop souvent lui gâtaient son plaisir.

... Par ce bel après-midi de juin, les deux amants s'étaient retrouvés au chalet du garde.

— Je suis toute dépeignée, dit-elle avec mélancolie, car elle détestait la peine et regrettait sa femme de chambre.

Paul, qui regardait ses tresses blondes, songeait à la chevelure noire de Germaine.

— On étouffe, reprit-elle. Ne peux-tu ouvrir la fenêtre ? Il n'y a rien à redouter, n'est-ce pas ?

— Rien, petite folle. Personne ne connaît plus ce pavillon. Personne ne passe plus ici.

Il poussa la croisée. Un peu d'air pur entra qu'il respira avidement. Rien ne fait apprécier le vent et la liberté comme d'être enfermé depuis deux heures avec sa maîtresse. Les feuillages de la forêt touchaient les persiennes et menaçaient d'envahir l'appartement. Ils se reflétaient dans un grand miroir placé en face du jour.

— Quand nous reverrons-nous ? demanda Berthe en continuant de se recoiffer.

— Quand tu voudras.

— Aujourd'hui c'est mardi ; veux-tu vendredi ?

— C'est mon jour de consultation.

— Samedi ?

— Je plaide à la Cour.

— Alors de demain en huit ?

— Je plaide aux assises.

— Tu plaides donc tout le temps ?

— Souvent.

— Fais renvoyer tes affaires.

— Impossible.

— Tu préfères me renvoyer, moi.

— Oh ! Berthe.

— Enfin, tu espaces.

Il répondit sur un ton presque irrité :

— Non, je n'espace pas. Seulement je suis occupé, je ne dispose pas comme toi de tous mes jours. Les femmes ne comprennent jamais ces choses-là.

Elle se tourna vers lui, charmante dans cette pose, et il n'y prêtait pas attention.

— Tu es fâché ?

— Non. Pourquoi ?

— Alors tu aimes toujours ta femme.

— Laissons-la, je t'en prie. Est-ce que je te parle de ton mari ?

— Tu le peux ; cela m'est égal. Est-elle toujours aussi belle ?

— Qui ?

— Germaine. Elle ne se doute de rien ?

(A suivre).

Cinéma du Casino
Le Locle

Seulement ce soir à 8 ¼ h.

Le Docteur Rameau
le chef-d'œuvre de **Georges OHNET**

La Fête des Narcisses de Montreux

Prix réduits 5897 **Prix réduits**

LA SCALA

Ce soir seulement — Ce soir seulement

Mary Pickford
dans son dernier chef-d'œuvre :

Par l'entrée de service

Emouvant drame de la vie, où la célèbre étoile se montre dans toute la plénitude de son immense talent 5907

Un monsieur et une dame ou deux dames paient une place

Dès vendredi : **LE DOCTEUR RAMEAU,** de G. Ohnet

Lessive Schuler
à base d'ammoniaque et de térébenthine

Monsieur grogne : C'est la lessive ;
Encor douze heures de tracas ! 5511
— Mais non, mon cher, ma joie est vive,
Car je lave aux „Chats" et „Blanca".

Retenez bien ceci !

Si vous voulez faire des économies

Achetez la

Lingerie et les Tabliers
pour dames et enfants

HUMSAG

avec la garantie

Za 7409 5847

AU PROGRÈS

Le plus grand choix
en
Manteaux Gabardine
pure laine

depuis Fr. **68.-**

Voir l'étalage 5893 Voir l'étalage

CHEVAL

gris pommelé, hors d'âge, est à vendre. Pour le voir s'adresser aux Entrepôts des Coopératives Réunies, rue de la Serre 90, et faire offre par écrit à la Direction, rue de la Serre 43. 5903

Rasoir de sûreté
Genre « GILLETTE »

en boîte ovale, nickelée, avec 6 lames, à fr. **2.75** ; en boîte carrée, nickelée, intérieur velours, avec 6 lames, article très soigné, à fr. **3.50. Véritable GILLETTE,** boîte argentée ou acier, intérieur velours, rasoir triple argentage, au prix extraordinaire de fr. **18.—. — Lames** véritables « Gillette », fr. **4.80** la douzaine ; **Lames** « Lecoultre », genre Gillette, fr. **3.**— la douzaine ; **Lames** « Auerham », qualité garantie, fr. **2.50** la douzaine ; Machines à repasser les lames Gillette et façon, construction soignée, usage facile, à fr. **9.50.** — Envoi contre remboursement.

MAGASIN JEAN COLLARD
52, Rue Jardinière, 52 5867

Cinéma Pathé au Théâtre
Tous les soirs de mauvais temps Prix habituels 5843

La poupée du millardaire | **MÉTEMPSYCOSE**
Pathé-Journal — Informations

A la Grande Fontaine Tous les soirs de beau temps **95 ct.** à toutes les places

---

Au Temple de l'Abeille

Vendredi 16 juin 1922
à 20 ¼ heures

Répétition de la
Causerie de M. A. Matthias
sur l'« Excursion de l'*Harmonie de la Croix-Bleue* dans la France qui renaît. Ce que nous avons vu. » — Même programme.

Entrée gratuite
Mêmes dépôts de billets
COLLECTE 5902
en faveur des enfants du Nord

Corsets et soutiens-gorge sur mesures ; réparations, lavages ; prix très modérés. — Place du Marché 6, 1er étage à droite. 5865

A vendre un potager à 4 trous, usagé mais en bon état ; bas prix. — S'adresser à M. P. Gigon, Beau-Site 19. 5891

A vendre un chien loup et trois chiens bouledogues. — S'adresser à M. Louis Nusbaum, **Courtelary.** 5823

A vendre une poussette en bon état. — S'adresser à René Christen, rue Agassiz, **St-Imier.** 5832

Chambre à coucher à un ou deux lits est demandée d'occasion. — Adresser offres avec prix sous chiffre 5761 au bureau de *La Sentinelle.*

Chambre. A louer une chambre non meublée. — S'adresser Industrie 9, au 2me étage, après 6 h. du soir. 5800

Chambre meublée à louer, prix 15 fr. — S'adresser Progrès 109a, au 2me étage. 5759

Chambre non meublée, deux fenêtres, à louer de suite. — S'adresser rue Numa-Droz 104, 3me à gauche. 5884

Cordonnier. On demande un bon ouvrier cordonnier. — S'adresser Cordonnerie Centrale, Paix 81. 5882

Perdu une montre de dame, bracelet plaqué. La rapporter contre récompense. 5873
S'adr. au bur. de *La Sentinelle.*

Ecole professionnelle du Locle

Un poste de **Maîtresse à l'Ecole Ménagère** est mis au concours. Obligations : 32 h. de leçons par semaine.

Traitement : légal. Repas pris avec les élèves, gratuits.

Examen de concours : sera fixé ultérieurement, s'il y a lieu.

Entrée en fonctions : 1er septembre 1922.

Adresser les offres de services avec pièces à l'appui, jusqu'au 22 juin 1922, au président de la Commission de l'Ecole professionnelle, et en aviser le Secrétariat du Département de l'Instruction publique. 5887

Etat civil du Locle
Du 14 juin 1922

Promesses de mariages. — Rühlé, Philippe-Elie, émailleur, et Häsler, Anna-Ida, régleuse, au Locle. — Häsler, Charles-Léon, mécanicien, au Locle, et Giauque, Susanne-Julie-Eva, institutrice, à Vilars (Val-de-Ruz).

Etat civil de La Chaux-de-Fonds
Du 14 juin 1922

Naissance. — Holzer, Arnold-Alfred, fils de Alfred, ébén., et de Blanche-Angèle née Schmutz, Bernois.

Promesses de mariage. — Pauchard, Cyprien-Louis, ouvr. C. F. F., Fribourgeois, et Horber, Rosa-Aloisa, ménagère, St-Galloise.

Mariage civil. — Jeanrenaud, Ernest, mécanicien, et Bertrand, Marie-Louise-Charlotte, sans profess., Genevoise.

Jupes
nouveauté, serge marine et noir avec plis et garnit. galons cirés
Fr. **12.95**

Casaquins
crêpe de Chine, haute mode, broderie main, toutes teintes,
Fr. **12.90** 4346

Maurice Weill
Rue du Commerce 55
LA CHAUX-DE-FONDS

MODES
MARCELLE BRANDT
3, Beau-Site, 3
SAINT-IMIER

Fin de saison
Grand Rabais sur 5886
Formes et Chapeaux garnis

Ligue contre la tuberculose
LE LOCLE

Cure d'air de Belle-Roche

Les personnes qui désirent participer à la cure d'air sont priées de s'inscrire auprès de M. le Dr Huguenin, président, ou chez la Sœur de la Ligue, rue de la Gare 22, d'ici au samedi 17 juin.

La cure d'air commencera la semaine prochaine et les courses se feront en autobus. 5890

Cinéma de la Paix, St-Imier
Téléphone 1.38 5889

Jeudi à 8 ¼ heures
Programme de choix

DOLLY
Comédie dramatique en 5 actes
d'après le célèbre roman de Robert LIONARD

JACK, policeman d'occasion
Drame d'aventures en 5 actes
par William RUSSEL

En préparation au prochain programme :
Le Sépulcre Hindou

Dr H. BRANDT
Rue Numa-Droz 71
a repris ses consultations et visites 5892
Téléphone 9.90

La Librairie A. CIANA
3, Rampe de la Treille, 3
Genève

achète au meilleur prix tous livres, bibliothèques, estampes, manuscrits.

Pour des lots importants, on se rend sur place. 5086

On demande
pour St-Imier
PERSONNE
pour la cuisine. — Adresser offres sous chiffre **P 5871 I,** à **Publicitas, St-Imier.** 5877

E. Gruber
NEUCHATEL
Rue du Seyon, 14b.
Tissus - Toilerie - Lingerie - Sous-vêtements - Beau choix de Tabliers - Bretelles. 9813
TIMBRES ESCOMPTE NEUCHATELOIS.

OF 11610 Z 3357

CERCLE OUVRIER
Le Locle

Le Comité a le pénible devoir de faire part aux sociétaires du décès de

Monsieur ETIENNE

membre fondateur, et prie la famille affligée de recevoir sa respectueuse sympathie. 5906

Le Locle, le 13 juin 1922.

Dieu est amour.

Madame et Monsieur William Sorgen-Calame, fonctionnaire postal, à Lyss, et leur petit Charles, font part à leurs parents, amis et connaissances du décès de leurs chers et regrettés enfants

William - Pascal
âgé de 5 ans

Wilfred - Laurent
âgé de 2 ½ ans

survenu à la suite d'un tragique et douloureux accident.

L'ensevelissement aura lieu à **Lyss, samedi 17 courant.** à 1 heure de l'après-midi. 5883

OUVREZ L'ŒIL
et profitez des
Occasions
en
Lits de fer Bois de lit
Chambres à coucher
Salles à manger
Plumes et duvets

Voyez notre vitrine spéciale des occasions, les prix sont d'un 5896

Bon marché
surprenant et la qualité extra.

Magasin Continental
2, Rue Neuve et Place du Marché
La Chaux-de-Fonds

Le Rayon de Confections
AU PRINTEMPS
La Chaux-de-Fonds 5894

met en vente cette semaine

5 Robes-Réclame

Robe voile imprimé, petits carreaux nattier ou marine sur fond blanc, forme très seyante . . **14.90**

Robe en beau voile, fantaisies nouvelles sur fond blanc **18.90**

Robe en frotté, belle qual., encol. et manch. orn. biais ton opposé, en blanc, rose, mauve, géranium **18.50**

Robe éponge, bonne qual., col nouv. et manch. orn. liséré fantaisie en chevrette, géranium, brun **19.90**

Robe beau tissus éponge, ray. ou carr. nattier, bout. or, bordeaux, mauve fond tourterelle, dern. genre **28.—**

Madame **Fritz Affolter,** ses enfants et familles alliées, très touchés des nombreuses marques de sympathie reçues pendant les jours d'épreuve qu'ils viennent de traverser, remercient toutes les personnes qui ont pris part à leur grand deuil et en conserveront une profonde reconnaissance. 5895

Ouvriers ! Faites vos achats chez les commerçants qui favorisent votre journal de leurs annonces.

DERNIÈRES NOUVELLES

Les Faits du jour

M. Lloyd George vient d'inviter à Downing-street le financier américain et multimilliardaire Morgan. Ces deux sommets de la société d'affaires qui tient le monde entre ses mains avides, vont discuter, à ce qu'on nous dit, de la reconstitution du monde sur des bases moins vacillantes. La finance américaine est intéressée à la mise sur pied ferme de l'Allemagne. Le comité des banquiers, réuni à l'Astoria de Paris, a déjà dit comment il entrevoit la possibilité d'une restauration européenne. L'opposition de M. Poincaré a fait renvoyer l'application des mesures proposées.

Mais elle ne les a pas supprimées et il est probable que le veto de Poincaré sera battu en brèche par l'opinion et les événements. Même en France, un revirement est probable. Perspicace, Léon Blum nous en avertit :

« La note des banquiers offrait de l'argent à la France, beaucoup de milliards. Mais M. Poincaré n'a pas voulu. M. Poincaré a préféré préserver dans leur intégrité sacrée le Traité de Versailles et l'état de Londres. On avait fait miroiter devant nous, tout proche, un gros tas d'or. M. Poincaré répond : « Je ne veux pas cet or. Je ne pourrais pas l'accepter sans manquer aux grands principes ».

A Gênes, déjà, M. Poincaré avait été l'obstacle. Mais l'obstacle à quoi ? A la reconstruction de l'Europe, c'est-à-dire à quelque chose de vague, d'abstrait et peut-être de chimérique. Cette fois encore il est l'obstacle. Mais à quelque chose de concret, de précis, de substantiel, au versement presque immédiat d'un nombre considérable de milliards, nombre inconnu de nous, mais qu'il ne tenait qu'à nous de faire préciser.

M. Poincaré était hier l'homme qui ferait payer. Il sera demain l'homme qui empêche de toucher. Grave changement dont toute l'adresse de ses journaux ne parviendra pas à arrêter les conséquences. »

Les résultats définitifs des élections hongroises sont connues. Cette consultation « populaire » a été faite par des moyens de terreur dont nous avons avisé nos lecteurs. Malgré le fouet, les noyades et le revolver des « Hongrois éveillés », le parti socialiste gagne vingt-cinq sièges. C'est-à-dire un vrai miracle ! Il nous renseigne sur l'opinion réelle du peuple hongrois.

En Italie, l'ordre du jour voté par le Conseil national socialiste reste l'objet de commentaires. Ce texte, inspiré par Serrati, précise que la réaction actuelle, dont le prolétariat est persécuté, n'est qu'une forme de la domination de classe qui tend à faire peser sur les travailleurs toutes les conséquences désastreuses de la guerre capitaliste. Il affirme que la collaboration directe ou indirecte serait le meilleur moyen de mettre les travailleurs de la ville et des campagnes à la merci de la bourgeoisie financière.

RESTAURATION CAPITALISTE

Une entrevue Morgan-Lloyd George

PARIS, 15. — Havas. — **On mande de Londres à la « Chicago Tribune » que M. Morgan a été invité à venir discuter la situation financière mondiale avec M. Lloyd George à Downingstreet, à la fin de la semaine. Le premier ministre désire demander au grand financier quels sont ses projets pour restaurer les conditions économiques sur une base nouvelle.** — Réd : La base nouvelle à 1,000 % de dividende ! ! !

La malle sanglante

Dépositions de témoins

PARIS, 15. — Havas. — On entend au début de la sixième audience M. Henri Dauphin, qui fut en relations d'affaires avec M. Weissmann. Le témoin dit que Mme Bessarabo lui a parlé le samedi d'une fugue de son mari et d'une malle de documents que son mari lui avait dit d'expédier à Nancy. M. Dauphin estime que M. Weissmann croyait à la valeur de l'option sur l'affaire des pétroles ; mais il a l'impression que sa femme ne connaissait pas l'importance de cette option et que peut-être elle n'y croyait pas. Le président fait remarquer que cette dernière déclaration du témoin est en contradiction avec ce qu'il a dit à l'instruction. M. Dauphin répète que Mme Bessarabo ignorait l'option.

Après une longue controverse entre l'avocat général et Me Moro de Giafferi et le rappel de témoins précédemment entendus, l'avocat général laisse entendre que la déposition est favorable à Mme Bessarabo. Il souligne d'ailleurs que le témoin était un ami et un conseiller de l'accusée.

A la reprise de l'audience, on entend M. de Fonvielle, représentant de commerce, qui fut en rapport avec M. Weissmann. Il déclare ne rien savoir sur la question de l'option. Jamais Mme Bessarabo ne la lui a montrée. A une demande de Me Moro de Giafferi, M. de Fonvielle dit qu'il ne crut à la mort de M. Bessarabo que lorsqu'on lui annonça que son cadavre était dans une malle. M. Bessarabo attendait de l'argent le 31 juillet et son départ le renversa d'autant plus qu'il prévenait sa femme quand il partait. Le témoin se retire.

Un saut de 7000 mètres

NEW-YORK, 15. — Havas. — **Un message de Bayton (Ohio) annonce que le capitaine-aviateur A.-W. Stevens est descendu en parachute d'une hauteur d'environ 7,400 mètres en se jetant d'un avion. Le capitaine Stevens bat ainsi tous les records établis jusqu'à ce jour.**

Congrès des ouvriers sur bois

VIENNE, 15. — B. C. V. — Le congrès international des ouvriers sur bois a repoussé hier, par 69 voix contre 11, la demande de la Fédération russe d'être admise. Par une seconde résolution, le congrès se rallie sans réserves à la tactique d'Amsterdam. Quatre Italiens, deux Suisses et un Norvégien ont voté contre cette seconde résolution.

A propos du procès des socialistes révolutionnaires à Moscou

Nous recevons le télégramme suivant :

«La vie des socialistes-révolutionnaires semblait avoir été garantie par la déclaration de la conférence de Berlin engageant les trois Internationales. Elle est menacée à nouveau. Sur l'ordre du Comité central du Parti communiste, on votera dans toutes les villes russes, au nom des ouvriers et soldats, une résolution réclamant leur condamnation à mort. Cette résolution, qui n'a rien à voir avec la pensée générale du peuple et qu'on impose par la pression de groupes armés et par la menace de représailles, a été libellée avec la complicité de membres du gouvernement et du Comité exécutif de la Troisième Internationale, Trotzki en tête. Même Radek, qui à Berlin donna des assurances sur la vie des accusés, demande au soviet de Moscou «leur destruction». Les « Iswestija » communiquent que le Bureau de l'Internationale communiste discute afin de savoir jusqu'à quel point les engagements pris à Berlin par Radek, Clara Zetkin et Frossand en son nom, le lient, engagements qu'il confirma dans la résolution et la déclaration qu'il donna à propos de l'abandon de la Commission des neuf. Liée à l'incroyable excitation, à des progroms que le gouvernement entretient contre les défenseurs socialistes à Moscou, condamnés en réalité à des arrêts en chambre, contraires aux déclarations de Berlin, puisqu'ils ne peuvent ainsi s'employer à fond pour leur mandat, cette nouvelle campagne nous cause les plus grandes inquiétudes. Nous, représentants de tous les partis socialistes russes, déclarons au prolétariat international : Un crime inouï en même temps qu'une inouïe violation de la parole d'honneur sont projetés par des gens qui s'intitulent révolutionnaires. On s'apprête à se moquer de la volonté unanimement formulée au nom du prolétariat international.

Au nom de la solidarité socialiste, au nom de l'avenir de la Révolution russe, nous demandons à tous les partis socialistes de tout faire ce qui est en leur pouvoir pour empêcher que ce crime soit commis. Seul l'appui de toutes les organisations ouvrières et de tous les partis socialistes peut mettre à même les défenseurs socialistes du procès de Moscou de mener à bien la tâche que leur a confiée le prolétariat international et qu'ils ont accepté non sans sacrifices.

Pour la délégation étrangère du Parti social-démocrate ouvrier russe : Abramowitsch, Dan, Martof.

Pour la délégation étrangère de la Fédération juive : Judin.

Pour la délégation étrangère de la gauche des S. R. internationalistes : Schreider.

Pour la délégation étrangère du Parti socialiste - révolutionnaire : Sensinoff, Rubanowitsch, Russanoff, Suchomlin, Tschernof. »

Le Comité directeur du P. S. S. se joint à cette protestation en tout point. Ce qui se passe devant les assises de Moscou en ce moment est une comédie judiciaire de la pire espèce. Nous avons chargé le secrétariat de l'U. P. S. de Vienne de faire parvenir notre protestation à qui de droit à Moscou.

Le Comité directeur du P. S. S.

CONFÉDÉRATION

L'EMPRUNT DES C. F. F.

BERNE, 15. — Dernière heure. — **Dans sa séance extraordinaire de jeudi matin, le Conseil fédéral a décidé de fixer à 150 millions de francs le montant de l'emprunt des C. F. F.**

Une Compagnie de chemin de fer en fâcheuse position

BERNE, 15. — Resp. — La situation de la ligne de chemin de fer de la Furka préoccupe les autorités valaisannes. On apprend que très prochainement une délégation du Conseil d'Etat se rendra à Berne auprès du chef du Département des Chemins de fer, M. Haab, pour examiner à nouveau la situation financière de cette ligne. La Confédération n'accorderait plus de subvention avant qu'un assainissement financier ait eu lieu. Il est possible que la ligne soit acculée à la faillite et peut-être reprise après, par une société à créer.

D'autre part, on se demande si un service postal par automobile ne pourrait pas remplacer avantageusement le chemin de fer de la Furka, mais les quantités de neige qui sont très abondantes en hiver sur la route de Brigue à Gletsch pourraient bien présenter un obstacle sérieux à la réalisation de ce projet. Pour les courses en été, la route devrait être complètement remise en état et on se demande si le Conseil d'Etat valaisan ne devrait pas entreprendre ces travaux pour occuper les chômeurs.

A l'Union ouvrière zurichoise

ZURICH, 15. — Resp. — D'après le rapport annuel de l'Union ouvrière et du Cartel syndical de Zurich pour 1921, qui vient de paraître, les syndicats de cette ville ont dépensé fr. 322,000 contre fr. 99,000 en 1920 pour secourir leurs membres chômeurs. Le Cartel syndical zurichois compte actuellement 18,192 membres, dont 2,464 femmes.

Congrès des ouvriers du textile

BERNE, 15. — Resp. — Le congrès annuel de la Fédération des ouvriers du textile aura lieu les 17 et 18 juin, à Bâle.

A l'ordre du jour figurent, à part les questions purement administratives, le problème de la crise économique, la prolongation de la durée du travail et la baisse des salaires.

Les coopératives russes achètent des montres

BALE, 15. — **Ces derniers jours, des conversations ont eu lieu entre certains intéressés suisses et russes au point de vue des relations commerciales. Le représentant berlinois de la Zentrosojuz de Moscou, M. Belusow, aurait conclu en cette occasion un contrat pour une grande livraison de montres. Les différentes organisations, qui sont en faveur d'une reprise des relations commerciales avec la Russie, ont comme principal but la conclusion d'un accord commercial à l'instar de ceux passés par la Tchécoslovaquie et l'Italie. Certains travaux préliminaires en vue de tendre à un pareil accord doivent encore être entrepris.**

Pour occuper les chômeurs appenzellois

BERNE, 15. — Resp. — Le Grand Conseil d'Appenzell R.-E. a voté un nouveau crédit de fr. 100,000 pour des travaux de chômage. Parmi ces travaux se trouve la construction à Hérisau d'un nouveau collège dont le devis est en chiffre rond de fr. 800,000. La part de l'Etat pour cette dépense a été fixée au 15 %, soit fr. 120,000.

Le chômage à Bâle

BERNE, 15. — Resp. — D'après le dernier rapport du Département de Bâle-Ville, on compte actuellement à Bâle 3,048 chômeurs totaux, dont 741 femmes, contre 3,095 la semaine précédente.

AU TRIBUNAL FEDERAL

Un mari encombré

Le Tribunal fédéral vient de se prononcer sur un cas embarrassant. Il a dû écarter une action en nullité de mariage, parce que les motifs suffisants n'existaient pas, aux termes du Code civil suisse. Voici les faits :

En mai 1921, les autorités zurichoises retirèrent à une certaine veuve, Madame X., d'origine étrangère, son permis de séjour. Ladite veuve se comportait contrairement aux bonnes mœurs, elle attirait l'attention générale et était un danger pour la moralité publique. En outre, elle était par-dessus le marché la maîtresse d'un gros personnage de Zurich. (Le Code pénal zurichois punit le concubinage). Les autorités zurichoises expliquèrent à la veuve joyeuse les dispositions de l'ordonnance concernant la pénurie des logements et lui notifièrent un avis d'expulsion du territoire.

La veuve X. recourut au Tribunal fédéral contre son expulsion du territoire zurichois ; le recours fut écarté. Que faire alors ? Le gros personnage, amant de la veuve, trouve un truc : il maria sa maîtresse à un garçon d'hôtel de l'Uetliberg, bourgeois de Zurich. La veuve X., devenue ainsi citoyenne zurichoise, ne pouvait plus être expulsée du canton. Le mariage avait été célébré, six jours après que le recours eût été rejeté par le Tribunal fédéral, en dehors du canton, dans une localité où le fiancé garçon d'hôtel avait élu provisoirement domicile.

Inutile de dire que les époux n'avaient jamais songé à vivre en commun. Bien au contraire. Tandis que le nouveau marié reprenait paisiblement son occupation à l'Uetliberg, cirait les chaussures et venait attendre les touristes à l'arrivée des trains, son épouse partait pour l'Engadine en voyage de noces avec son amant, le gros personnage, qui, entre parenthèses, occupe une situation en vue dans les milieux universitaires et la société zurichoise.

Mais l'idylle fut bientôt troublée. Au bout de deux mois le portier introduisit une action en divorce. L'opération avait été trop peu lucrative pour lui ; et puis le personnel de l'hôtel se moquait de lui ; et enfin — « last but not least » — il s'était emmouraché d'une femme de chambre, qu'il entendait épouser.

S'agirait-il par hasard de cette même affaire qui fit quelque bruit il y a un an environ dans les milieux journalistiques, et qui atteignait en même temps que ce gros personnage, occupant une situation en vue dans les milieux universitaires, le même individu rédacteur important à un journal de Zurich. On racontait alors que pour ne pas laisser expulser sa maîtresse, à laquelle il tenait beaucoup, de nationalité française, et prévenue non seulement de légèreté de mœurs, mais encore de n'avoir pas bien mérité de son pays, il l'avait en effet mariée à un portier d'hôtel en lui versant une indemnité. Avant même que le portier ait pu goûter les joies conjugales, sa femme légitime lui était enlevée et rendue à son amant. Le portier qui est tombé à son tour amoureux d'une femme, ne peut aujourd'hui convoler en justes noces parce que les instances cantonales zurichoises et fédérales l'obligent à garder une femme qui appartient à un autre et cela malgré les démarches des autorités zurichoises qui ont découvert le truc.

LA CHAUX-DE-FONDS

Vélo-Club Solidarité

Les participants à la fête cycliste ouvrière de Thoune sont priés de se rencontrer au Cercle ouvrier, ce soir, à 21 heures.

Dons

La Direction des Finances a reçu avec reconnaissance les dons suivants :

Fr. 7.— pour l'Hôpital, des fossoyeurs de Mme Junod ; Fr. 1,600.—, anonyme, en souvenir et à la mémoire d'un mari et frère regretté, dont fr. 100.— pour les Amies de la Jeune Fille, fr. 100.— pour l'Oeuvre des Crèches, fr. 100.— pour la Bonne-Oeuvre, fr. 100.— pour l'Orphelinat communal, fr. 100.— pour l'Hôpital, fr. 100.— pour l'Hôpital d'Enfants, fr. 200.— pour les Colonies de Vacances, fr. 200.— pour la Ligue contre la tuberculose, fr. 100.— pour l'Etablissement des Jeunes Filles, fr. 100.— pour les pauvres de l'Eglise nationale, fr. 100.— pour les pauvres de l'Eglise indépendante, fr. 50.— pour les pauvres de l'Eglise catholique romaine, fr. 50.— pour les pauvres de l'Eglise catholique libérale, fr. 200.— pour la Caisse de chômage (chômeurs nécessiteux).

Pour une seconde Place du Marché à l'Ouest de la ville

Un lecteur nous envoie la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur,

Dans la dernière séance du Conseil général, M. le conseiller Reutter a proposé qu'on transforme le terrain attenant aux immeubles Parc 99 et 103 (terrain vague qui s'étend entre la fabrique Invar, la boulangerie Perret et le restaurant Birolo) en une Place de Marché. Permettez-moi d'être l'interprète des habitants des quartiers de l'Ouest et du Succès pour vous dire avec quelle sympathie et quel contentement nous avons appris l'initiative heureuse de M. Reutter. Nous estimons qu'une Place du Marché en cet endroit rendrait les plus grands services aux habitants de cette partie de la ville. Les ménagères perdent un temps précieux lorsqu'elles doivent se rendre jusque sur la grande Place du Marché.

Ne serait-il pas possible d'employer des chômeurs à la transformation du terrain de la rue du Parc. La Commune rendrait ainsi un signalé service à une foule de ménagères.

Agréez, etc...

Un habitant du quartier du Succès.

Deux nouveaux arrêtés sur le chômage

Assistance des chômeurs

(Décision du Département fédéral de l'Economie publique, du 29 mai 1922.)

Le Département fédéral de l'Economie publique, vu l'article 2 de l'arrêté du Conseil fédéral du 18 mai 1920, concernant la suspension partielle de l'assistance des chômeurs, décide :

Article premier. — Les secours prévus par l'arrêté du Conseil fédéral du 29 octobre 1919 et les dispositions qui l'ont ultérieurement modifié et complété sont suspendus pour les professions suivantes :

a) pour toutes les professions rentrant dans l'agriculture et le jardinage ;

b) dans l'industrie du bâtiment : pour les maçons ;

c) pour toutes les professions rentrant dans l'industrie hôtelière ;

d) pour toutes les professions rentrant dans le service de maison.

Art. 2. — L'Office fédéral du travail peut accorder l'assistance si des circonstances particulières le justifient, aux Suisses de l'étranger visés à l'artice 15 de l'arrêté du Conseil fédéral du 29 octobre 1919 sur l'assistance des chômeurs et appartenant aux professions précitées.

Art. 3. — La présente décision entre en vigueur le 12 juin 1922.

Berne, le 29 mai 1922.

Département fédéral de l'Economie publique
(sig) SCHULTHESS.

* * *

Arrêté concernant l'obligation, pour les chefs d'entreprises, d'indiquer les salaires de leur personnel aux Offices de chômage

(Du 2 juin 1922.)

Le Conseil d'Etat de la république et canton de Neuchâtel, considérant que plusieurs abus d'assistance-chômage ont été signalés au Département de l'Industrie ; que ces abus proviennent surtout du fait que les Offices d'assistance-chômage ne sont pas suffisamment renseignés sur les ressources des chômeurs ; qu'en particulier, des ouvriers ayant du travail à domicile sont inscrits comme chômeurs complets et reçoivent des secours pour chômage total ; vu l'article 37 de l'arrêté du Conseil fédéral du 29 octobre 1919 sur l'assistance des chômeurs ; sur la proposition du conseiller d'Etat, chef du Département de l'Industrie, arrête :

Article premier. — Les chefs d'entreprises occupant des ouvriers à domicile sont tenus d'indiquer, chaque quinzaine, à l'Office du chômage compétent, le gain réalisé par ces ouvriers.

Art. 2. — Les chefs d'entreprises sont tenus de fournir aux Offices de chômage tous renseignements utiles concernant leur personnel ; ils sont tenus en particulier d'indiquer, sur réquisition, les salaires de leurs ouvriers.

Art. 3. — Les pénalités prévues par l'article 38 de l'arrêté du Conseil fédéral du 29 octobre 1919 sont applicables en cas de contravention aux dispositions des articles 1 et 2 du présent arrêté.

Art. 4. — Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

Neuchâtel, le 2 juin 1922.

Au nom du Conseil d'Etat :
Le président Renaud. — *Le chancelier,* Studer-Jeanrenaud.

M. Schulthess et le chômage

La baisse des normes va-t-elle continuer ?

On annonce que, parlant des réductions opérées sur les normes, M. Schulthess aurait fait les déclarations très pessimistes que voici :

M. Schulthess, qui a à cœur de ménager la caisse fédérale, ne croit pas qu'il sera possible de maintenir plus longtemps les dispositions concédées à titre provisoire. Mais il estime qu'à défaut de ces mesures (intéressant tout particulièrement le canton de Neuchâtel), on pourra atténuer les effets d'une baisse trop brusque des indemnités de chômage par d'autres dispositions : par l'octroi en automne, de combustible, par exemple. Il s'est déclaré très disposé à étudier toute suggestion qui lui serait faite à ce sujet.

LES CHANGES

Paris 46,15—46,60 (46,20—46,65). Allemagne, 1,60—1,775 (1,60—1,75). Londres, 23,46—23,57 (23,43—23,54). Italie, 25,95—26,40 (26,10—26,50).